

# **Moins de pénibilité !**

# **Plus de considération !**

Les salariés factionnaires du site de CHAMPBLAIN du groupe papetier Emin Leydier sont entrés en conflit ouvert avec leur direction depuis le vendredi 19 janvier 2018.

La CGT Emin Leydier Champblain demande à la direction du site de revenir sur sa décision qui vise à imposer au personnel de production des nouvelles fonctions de contrôle « qualité ».

Cette nouvelle organisation du travail fait suite à la suppression, par la direction, de 7 postes de laborantins qui est intervenue afin de financer l'investissement d'un nouveau banc automatique (Autoline 400) de contrôle « qualité » du papier.

Les salariés qui ont la responsabilité de maîtriser la conduite d'une machine à papier ou de gérer le bobinage n'ont pas vocation, notamment pour des raisons évidentes de sécurité, à s'absenter de leurs postes de travail pour se rendre au laboratoire afin d'assumer les contrôles « qualité » exigés.

La CGT dénonce cette nouvelle exigence de la direction basée sur un raisonnement basement financier et la succession d'approximations du projet de mutation technologique lancé depuis l'été 2016.

Toutes les instances représentatives du personnel (IRP) du site de CHAMPBLAIN mettent en garde la direction sur les dérives et les risques liés à ce projet depuis sa mise en œuvre. Une expertise, diligentée par le CHSCT, est d'ailleurs venue confirmer les craintes des IRP ainsi que celles des salariés. De plus, cette expertise proposait des solutions alternatives qui ont été balayées d'un revers de main par la direction.

Les factionnaires ont clairement le sentiment de ne pas être considérés à leur juste valeur par la direction du site et, l'attitude suffisante de la direction qui pense détenir à elle seule « la science infuse », leur fait penser qu'ils sont totalement méprisés par les dirigeants de l'entreprise.

Les factionnaires de Champblain exigent une organisation pérenne du travail qui n'apporte pas de surcharge de travail, ne mette pas en péril l'outil industriel et, le plus important, qui n'ajoute pas de pénibilité à une catégorie de personnel qui en subit déjà suffisamment du fait du travail posté.

Champblain, le 25 janvier 2018